



Privés d'Etaix...

Comme Jerry Lewis, l'ami de toujours, nous sommes nombreux à admirer l'œuvre de **Pierre Etaix** et plus nombreux encore à déplorer la totale disparition de ses films du « grand » et du « petit » écran.

Les films de Pierre Etaix ne sont plus diffusés. Pourquoi?

Tout simplement parce que les cinq longs-métrages de **Pierre Etaix**, co-écrits avec son ami **Jean-Claude Carrière**, sont aujourd'hui en « hibernation forcée ». Aucun projecteur ne doit réchauffer *LE GRAND AMOUR*, réveiller la silhouette de *YOYO* ou du *SOUPIRANT* sous peine de poursuites...

Pas des poursuites à la Buster Keaton qui finissent plutôt bien, mais des poursuites judiciaires qui, trop souvent, se terminent mal.

Sommaire

Escamotage cinématographique

Une "comico-tragédie" en quelques actes.

Repères chronologiques

Biographie de Pierre Etaix

Biographie de Jean-Claude Carrière

Contacts et liens



Escamotage cinématographique

Une "comico-tragédie" en quelques actes.

Prologue

Il était une fois cinq longs-métrages de Pierre Etaix qui dormaient depuis bien des lunes dans leurs écrins de métal, n'attendant que l'arrivée du Prince Charmant de la Distribution pour les ramener à la vie...

Acte I

Contrairement à la Belle au Bois Dormant qui, elle, roupillait sans prendre de rides; les films de Pierre Etaix avaient subi les outrages du temps. Bref, un sérieux toilettage s'imposait; les spécialistes appellent ça une restauration.

N'ayant pas accès aux négatifs pour de simples raisons juridiques, Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière demandèrent à une Bonne Fée du Droit de les aider, ce qu'elle fit avec succès.

Les alchimistes de la restauration allaient enfin pouvoir se mettre au travail et nous, les petits Lutins cinéphiles, retrouver *YOYO* et *LE SOUPIRANT* ou redécouvrir l'incroyable modernité du *PAYS DE COCAGNE* !

Tout allait bien chez les Lutins. Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière étaient heureux.

Acte II

Le plus dur restait à faire : trouver de l'argent pour restaurer, un distributeur pour distribuer, et enfin des salles pour accueillir...

Confortée par son succès auprès des tribunaux, et assurée de la confiance que lui témoignaient désormais nos deux compères, la Bonne Fée du Droit eut une idée: ne plus attendre l'hypothétique arrivée d'un Prince Charmant, agir dans l'intérêt de *YOYO*, faire que *LE SOUPIRANT* retrouve son souffle et que Pierre Etaix jouisse enfin de son *PAYS DE COCAGNE*...

Justement, notre Bonne Fée du Droit connaissait un Chevalier Blanc : c'était son frère. Il trouverait des financements pour la restauration des films, défendrait les intérêts des auteurs, pourfendrait les ignobles et les malveillants...

Un Chevalier Blanc estampillé « Bonne Fée du Droit », « c'est tout de même plus fiable qu'un Prince Charmant qu'on ne connaît même pas », s'écrièrent nos deux compères !

Acte III

Au pays des Lutins, on piaffait déjà d'impatience à l'idée de revoir les films de Pierre Etaix ! Mais, avant toute chose, il fallait régulariser la situation du nouvel arrivant.

La Bonne fée du Droit prépara donc un parchemin... *Feuchecrrrr ; Feuchecrrreuh, Feuchecrrrr*, (c'est le bruit de la plume d'oie en train d'écrire). Le parchemin contenait les formules magiques par lesquelles tous les droits sur les films, en exclusivité et pour le monde entier, pourrait peut-être, le moment venu, être cédés au Chevalier Blanc en récompense de sa vaillance...

C'est un peu compliqué pour nous, petits Lutins, mais c'est ainsi.

Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière signèrent le parchemin, sans trop y regarder, persuadés que la Bonne Fée du Droit avait agi au mieux de leurs intérêts communs. L'urgence était de restaurer les films, le reste n'étant que formalité...

Acte IV

Trois longues années passèrent...

Pas un centimètre de pellicule n'avait été restauré ! Les films dormaient toujours dans leurs boîtes. Au pays des Lutins, on s'impatientait grave...

Le Chevalier Blanc devenu Chevalier Fantôme, Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière dénoncèrent le parchemin rédigé trois ans plus tôt. Une très officielle missive fut acheminée par les deux Porteurs du Roi. L'un s'appelait *Lettre Recommandée*, l'autre *Accusé de Réception* (c'était un noble). Quoi qu'il en soit, la missive ne suscita pas la moindre réaction.

« Qui ne dit mot consent » pensèrent Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière, davantage préoccupés par le destin des films, que par l'incurie du Chevalier Blanc. Nos deux compères décidèrent donc de se débrouiller seuls...

Acte V

En quelques mois, ils obtinrent ce que notre « ex-Chevalier Blanc » avait mis trois ans.... à ne pas obtenir : des financements. La fondation GROUPAMA GAN pour le cinéma proposa de prendre en charge la restauration du superbe YOYO.

Enfin du concret !

Sans perdre de temps, François Ede, (il nous fit redécouvrir la couleur de Jour de fête de Tati) entreprit le toilettage du film.

Centimètre par centimètre, Pierre Etaix retrouvait YOYO, ou peut-être était-ce l'inverse.

Quoi qu'il en soit, YOYO aima l'acte V, Pierre Etaix aussi.

Acte VI

L'acte VI aurait pu être le dernier; un « happy end » bien mérité, mais non. Le bonheur des uns réveille parfois la concupiscence des autres...

La Bonne Fée du Droit et le Chevalier Blanc firent soudain irruption, brandissant le fameux parchemin pourtant dénoncé par nos deux compères. Ils s'indignèrent, prétendirent qu'aucune démarche touchant l'oeuvre de Pierre Etaix ne pouvait se faire sans eux, etc... etc...

L'immobilisme professionnel d'hier se transforma en une véritable agitation juridique...

Il y eut même un procès en référé... que Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière perdirent. Aux vues des formules magiques du parchemin, le Juge considéra que cette affaire ne relevait pas de sa compétence. Pourtant, Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière furent condamnés à verser une forte somme d'argent pour cause de réveil intempestif de la Bonne Fée du Droit et de son Chevalier Blanc.

Ainsi, Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière furent dépossédés de leurs droits sur leurs cinq longs-métrages... Au pays des Lutins, c'était la consternation.

Acte VII

Malgré tous ses déboires, l'acte VII est heureux, et c'est tant mieux.

Le magnifique *YOYO* restauré fut tout de même projeté en 2007 au festival de Cannes et à la Cinémathèque de Paris. Quelques Lutins rieurs eurent la chance de redécouvrir le film tel que l'avait imaginé le clown-réalisateur quarante-trois ans plus tôt. Ce fut un triomphe.

Épilogue :

La fin de l'histoire n'est pas encore connue, mais au pays des Lutins, on ne souhaite qu'une chose : que Pierre Etaix récupère les droits de ses films pour nous les montrer ! Faut de quoi, Lutins et Lutines cinéphiles resteront privés d'une œuvre très souvent primée, notamment un Oscar à Hollywood, un prix Louis Delluc, des prix à Cannes, Berlin, Moscou...

Le cinéma de Pierre Etaix a déjà fait le tour du monde : pourquoi empêcher cet univers poétique, roulotte du bonheur et du burlesque, de reprendre sa route ?



Repères chronologiques

1996

La société CAPAC, productrice des 5 longs métrages¹ de Pierre Etaix, n'assurant plus efficacement l'exploitation de ses films, Pierre Etaix décide de ne pas renouveler la cession de ses droits d'auteur en faveur de la dite société, d'autant qu'un important distributeur lui propose la ressortie commerciale de ses films.

Par ailleurs, Jean-Claude Carrière (co-auteur), renouvelle auprès de la CAPAC la cession de ses droits pour une durée de dix années. (Il ne savait pas que Pierre Etaix avait décidé de ne plus accorder les siens).

Résultat : Faute d'accord commun aux auteurs, l'exploitation des 5 longs métrages (réalisés par Pierre Etaix et co-écrits avec Jean-Claude Carrière) devient impossible pour dix années. Pierre Etaix conserve néanmoins le droit de montrer ses films dans des manifestations non commerciales.

2002

Les films étant bloqués depuis déjà six ans, Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière décident de faire valoir leurs droits auprès des tribunaux. Ils veulent en effet pouvoir accéder au matériel cinématographique, en vue d'une restauration.

Le 27 mai, les auteurs (défendus par Maître Francine Wagner, avocat à la Cour d'Appel de Paris), assignent en référé la société CAPAC et la SA LES FILMS MARCEAUX CONCORDIA.

Le 16 juillet, le Tribunal de Grande Instance de Paris enjoint au laboratoire LTC et au laboratoire ECLAIR, dépositaires des négatifs des films, de permettre à Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière de réaliser, à leurs frais, la restauration des dits négatifs.

La société CAPAC et SA LES FILMS MARCEAUX CONCORDIA font appel de cette décision.

2003

Le 5 février, Arrêt de la Cour d'Appel : la 14^e chambre de la Cour confirme partiellement le jugement de 2002. Pierre Etaix pourra donc réaliser ou faire réaliser à ses frais les travaux de restauration de ses films.

2004

Fort de son succès obtenu en première instance et en cause d'appel, Maître Francine Wagner-Edelman propose la société GAVROCHE PRODUCTIONS pour assurer la restauration des films et leur mise en exploitation, étant précisé qu'Alain Wagner, gérant de cette société est aussi le frère de l'avocate des auteurs.

En son cabinet, Maître Francine Wagner-Edelman soumet à la signature des ses clients un projet de contrat sensé rester au dossier, dans l'attente d'une éventuelle signature de GAVROCHE PRODUCTIONS qui ne se concrétisera jamais. Deux années s'écoulent et rien ne se passe.

¹ *Le soupirant* (1962), *Yoyo* (1964), *Tant qu'on a la santé* (1965), *Le Grand Amour* (1968), *Pays de cocagne* (1969)

2006 Le projet de contrat étant manifestement abandonné, Pierre Etaix et Jean-claude Carrière reprennent l'initiative.

Les auteurs constatent que la société GAVROCHE PRODUCTIONS n'a donné aucune suite à l'ancien projet de contrat, d'ailleurs toujours dépourvu de la signature de GAVROCHE PRODUCTIONS.

Début Novembre, en toute liberté, les auteurs entament la restauration de leurs œuvres avec la Fondation GROUPEMA GAN pour le cinéma. Ils commencent par YOYO.

Fin novembre 2006, Maître Pierre Reynaud, avocat à la Cour, devient le nouveau conseil de Pierre Etaix.

Fin 2006, les auteurs accordent à la société GAVROCHE PRODUCTIONS un ultime délai pour répondre aux précédents courriers demeurés sans réponse ; ce qu'elle fait tardivement et de manière très évasive à l'égard de Pierre Etaix. Les auteurs n'ont reçu aucune somme au titre du prétendu contrat.

2007 Le 3 janvier, les auteurs réclament l'original du projet de contrat.

Le 25 janvier, Alain Wagner appose sa signature et modifie unilatéralement par une clause additive le projet de contrat. A l'égard des tiers, ce document devient une véritable cession de droits d'auteur, car il est publié aux RPCA². Par ailleurs, la société GAVROCHE PRODUCTIONS maintient sa position en revendiquant sa qualité de cessionnaire des cinq longs métrages, à titre exclusif et pour le monde entier.

Printemps 2007, en faisant des recherches auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, Maître Pierre Reynaud et Maître Thomas Loncle (l'avocat de Jean-Claude Carrière) découvrent dans les statuts publiés en 1996, que Francine Wagner est associée à son frère, à son père et à sa mère dans la société GAVROCHE PRODUCTIONS, SARL de famille.

Le 17 mai, présentation du film YOYO restauré en ouverture de la sélection Cannes Classique. Des distributeurs français et étrangers souhaitent acquérir le film.

Le 9 juillet, projection de YOYO à la Cinémathèque lors du Festival de Paris Cinéma. Salle comble.

Début juin, Jean-Claude Carrière et Pierre Etaix intentent une action en justice pour faire radier l'inscription du pseudo contrat aux RPCA*.

Le 13 juillet, le Tribunal de Grande Instance de Paris rejette les demandes de Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière formulées à l'encontre de la SARL GAVROCHE PRODUCTIONS. En outre, les auteurs sont condamnés à payer la somme de 5000 Euros, au titre des frais de justice de leurs adversaires.

Début décembre, Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière assignent au fond la SARL GAVROCHE PRODUCTIONS, afin de récupérer enfin leurs droits.

² RPCA : Registre Public du Cinéma et de l'Audiovisuel du CNC.



Pierre Etaix

Pierre Etaix construit essentiellement sa carrière autour du comique. Il s'établit à Paris où il vit d'illustration tout en se produisant dans les cabarets et music-halls, ainsi qu'au cirque avec le clown Nino. Il rencontre Jacques Tati en 1954 pour lequel il travaille durant 4 ans comme dessinateur et gagman à la préparation de son film *Mon oncle*, puis comme assistant-réalisateur sur le tournage. Il se produit avec son numéro de music-hall, en 1960, dans le spectacle de J. Tati *Jour de fête* à l'Olympia.

En 1961, il vient au cinéma en réalisant deux courts-métrages *Rupture* (Prix FIPRESCI à Mannheim 1961) et *Heureux anniversaire* (Oscar à Hollywood 1963) qu'il cosigne avec Jean-Claude Carrière. Entre 1963 et 1970, il réalise cinq longs-métrages : *Le soupirant* (Prix LOUIS DELLUC 1963, Prix du Film Comique Moscou 1963), *Yoyo* (Grand Prix OCIC Festival International de Venise 1965), *Tant qu'on a la santé* (Sirène d'argent au Festival International de Sorrente), *Le grand Amour* (Grand Prix du Cinéma Français) et *Pays de cocagne*.

Auteur et interprète du spectacle *A quoi on joue* en 1972 au théâtre Hébertot, il reçoit le prix de la Société des Auteurs. S'en suit alors une tournée en province. Puis, il reprend son métier de clown. Après une tournée avec le cirque Pinder, il prend la décision de fonder, en 1973, l'Ecole Nationale de Cirque avec sa femme Annie Fratellini. Ils produisent leur duo clownesque sous leur propre chapiteau.

Auteur de nombreux ouvrages dont *Le carton à Chapeaux*, *Dactylographismes*, *Stars Système* et *Croquis de Jerry Lewis*, il signe en 1982 sa première pièce de théâtre *L'Age de Monsieur est avancé* dont il réalise, en 1987, une adaptation télévisuelle et interprète le rôle principal avec, pour partenaires, Nicole Calfan et Jean Carmet. Il réalise, en 1989, le premier film de fiction en format Omnimax *J'écris dans l'espace*. Il a collaboré à la sortie en DVD de l'intégrale des courts-métrages de Buster Keaton : « *L'art de Buster Keaton* ». Il a récemment fait paraître les ouvrages : *Les hommes de...*, *Criticons la caméra*, *Il faut appeler un clown un clown*, *Karabistouilles*, *ETAIX Pierre qui roule ménage sa monture* et *Le clown et le savant* avec le mathématicien Claude de Calan.



Jean-Claude Carrière

Né dans un petit village du Sud de la France, **Jean-Claude Carrière** a fait des études classiques, qui l'ont conduit à l'ENS de Saint-Cloud. Encore étudiant, il publie son premier roman, *Lézard*, et rencontre Jacques Tati et Pierre Étaix. Il écrit, d'après les films de Tati, *Les Vacances de monsieur Hulot*, et *Mon Oncle*, deux livres illustrés par Pierre Étaix.

Ils réalisent alors, ensemble, deux courts-métrages, *Rupture* et *Heureux Anniversaire*. Ce dernier remporte un Oscar à Hollywood. L'année suivante, ils écrivent *Le Soupirant* (prix Louis Delluc), puis *Yoyo*, *Tant qu'on a la santé* et *Le Grand Amour*. À plusieurs reprises, ils travaillent encore ensemble, pour des films et pour des livres.

En 1963, Jean-Claude Carrière rencontre Luis Buñuel, avec qui il travaille pendant vingt ans (*Belle de Jour*, *Le Charme discret de la bourgeoisie*, etc). Il collabore aussi avec Milos Forman (*Valmont*), Volker Schlöndorff (*Le Tambour*), Andrej Wajda (*Danton*), Louis Malle (*Viva Maria*, *Milou en Mai*), Jacques Deray (*La Piscine*, *Borsalino*), Jean-Paul Rappeneau (*Cyrano de Bergerac*).

À la télévision, il est l'auteur d'une quinzaine de films, parmi lesquels trois 7 d'Or (*La Controverse de Valladolid*, entre autres).

Au théâtre, après *L'Aide-mémoire*, sa première pièce, il a travaillé pendant trente ans avec Peter Brook, écrivant en particulier *Le Mahabharata*.

Enfin, il n'a jamais cessé d'écrire et de publier des livres. Parmi les plus récents, on peut citer *Le Dictionnaire amoureux de l'Inde*, *Le Vin bourru*, et deux essais récents, publiés par Odile Jacob: *Fragilité* et *Tous en scène*.

Il a écrit des livrets d'opéra, des chansons. Il a créé et présidé pendant dix ans l'Ecole Nationale de cinéma, la FEMIS. Il est aussi président du Printemps des Comédiens, festival de théâtre de Montpellier et membre du conseil d'administration du musée Guimet. Il est officier de la Légion d'Honneur.

Contacts et liens

Si vous voulez retrouver ces informations et d'autres liens, un site internet est ouvert :

www.lesfilmsdetaix.fr

Si vous souhaitez rencontrer Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière ou désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter :

lesfilmsdetaix@gmail.com

Si vous souhaitez signer la pétition pour la ressortie des films de Pierre Etaix, c'est ici:

<http://www.ipetitions.com/petition/lesfilmsdetaix/index.html>

Au nom de Yoyo et de tous les films endormis, merci.

